NOTE D'INFORMATION

WINEO OBLIG SECURITE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21186 en date du 15/11/2021.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par Monsieur ABDELHADI EL KHAOUDARI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Casablanca - Maroc
Tél: +212 (5) 22 94 48 24 (85
Fax: +212 (5) 22 94 16 84

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : WINEO OBLIG SECURITE

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000042038

- Date et référence de l'agrément : 09/05/2018, GP18027

- Date de création : 13/08/2013

- Siège social : 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome

20100 Casablanca - Maroc

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**^{er} **janvier au 31 Décembre**

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : WINEO GESTION

Etablissement dépositaire : CIH sis à 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca

représenté par Monsieur Lotfi SEKKAT

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
WINEO GESTION	ABDELHADI EL KHAOUDARI

Commissaire aux comptes : A.SAAIDI ET ASSOCIES représenté par BAHAA SAAIDI



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations (OMLT).

Sensibilité min : 1.1 (exclue).
 Sensibilité max : 5.1 (incluse).

- Indice de référence : MBI MLT (MBI moyen long terme, indice obligataire publié par BMCE Capital).

Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de maximiser le rendement de leur investissement à long terme à travers la gestion sélective et dynamique des titres de créances et des valeurs cotées en bourse, conformément à la réglementation en vigueur, et tout en privilégiant la sécurité du capital, et d'offrir également une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira en permanence au moins 90% de ses actifs en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Il peut accessoirement investir jusqu'à 10% de ses actifs en actions cotée à la bourse des valeurs de Casablanca, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Obligations;
- Titres de créances négociables ;
- Certificats d'investissements;
- Titres d'OPCVM;
- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Titres d'Organismes de placement Collectif en capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur;
- Liquidités ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 2 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 29/10/2013.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, chaque vendredi. Si le vendredi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 10h45 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière, la comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - En pourcentage de la valeur liquidative: 3% HT;
 - Part incompressible acquise au FCP: 0%;
 - Les cas d'exonération: à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.
 - Commission de rachat maximale :
 - En pourcentage de la valeur liquidative: 3% HT;
 - Part incompressible acquise au FCP: 0%;
 - Les cas d'exonération: à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% hors taxe l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Oblig Sécurite sont calcules et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périod cité hebdomadaire.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04%
2-Frais de l'AMMC	0,025%
3-Frais Maroclear annuels	3.600 dhs
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 dhs
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

